Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du vendredi 18 novembre 2016

Compte-rendu et relevé de décisions

PRÉSENTS et POUVOIRS

Michel HIRIART, CDG des Pyrénées Atlantiques (*pouvoir de Jean-Claude WEISS, CDG de Seine Maritime) ;* **Roland LABRANDINE***,* CDG du Puy-de-Dôme ; **Philip SQUELARD**, CDG de Loire Atlantique (*pouvoir de Jean-François PEUMERY, CIG Grande Couronne*) ; **Gilles ADELSON**, CDG de la Guyane ; **Daniel LEROY**, CDG de Seine et Marne (*pouvoir de Marcel LALONDE, CDG de l'Aisne*) ; **Marc GODEFROY**, CDG du Nord ; **François FORIN**, CDG de Meurthe-et-Moselle (*pouvoir de Patrice VALENTIN, CDG de la Marne*) ; **Catherine DI FOLCO**, CDG du Rhône ; **Antoine de MENTHON**, CDG de la Haute-Savoie ; **Reine BOUVIER**, CDG du Gard (*pouvoir de Florence GALZIN, CDG du Loiret*) ; **Claude DOMEIZEL**, CDG des Alpes-de-Haute-Provence ; **Gérard MANET**, CDG de la Loire ; **Michel BACHELARD**, CDG de la Côte d'Or (*pouvoir de Michel LORENTZ, CDG du Bas-Rhin*) ; **Maurice BARTHELEMY**, CDG de l'Aveyron ; **Jean-Jacques BERNARD**, CDG d'Ille-et-Vilaine ; **Roland BRAY**, CDG du Cantal; **Jean-Marc FRIZOT**, CDG de Saône-et-Loire ; **Antoine OTTAVI**, CDG de la Corse du Sud ; **Claude PONZO**, CDG du Var ; **Roger RECORS**, CDG de la Gironde *(pouvoir de Jean-Claude DEYRES, CDG des Landes)* ; **Martial de VILLELUME**, CDG de Charente-Maritime *(pouvoir de Jean-Pierre LASSERE, CDG de Corrèze).*

EXCUSÉS

Loïc CAURET, CDG des Côtes d'Armor ; **Jean-Louis NOUHAUD**, CDG de la Haute-Vienne ; **Jacques Alain BENISTI**, CIG Petite Couronne ; **Guy BRANCHUT**, CDG de la Charente ; **Bernard CAILLIAU**, CDG du Pas-de-Calais ; **Régis DEPAIX**, CDG des Ardennes ; **Joseph MERCERON**, CDG de la Vendée ; **Jean-Gérard PAUMIER**, CDG d'Indre-et-Loire ; **Auguste PICOLLET**, CDG de la Savoie ; **Hélène VAINQUEUR**, CDG de la Guadeloupe ; **Alain VASSELLE**, CDG de l'Oise ; **Michel AMIEL**, CDG des Bouches-du-Rhône ; **Alain BERTRAND**, CDG de la Lozère ; **Christian ESTROSI**, CDG des Alpes-Maritimes.

Participaient également : **Thierry SENAMAUD**, Directeur, **Cindy LABORIE**, **Lucie VILMOT**, **Alexis BOUCHER**, Juristes/Chargés de mission, **Laetitia BOBECHE**, Assistante de communication.

Présidents présents : 21
Présidents représentés : 8
Présidents présents et représentés : 29

Vérification du quorum

Le quorum (20 Présidents présents et représentés) est atteint. Le Conseil d'Administration peut siéger valablement.

Michel HIRIART procède à l'appel des membres présents au Conseil d'Administration et à la répartition des pouvoirs blancs.

1. RETOUR SUR LA 3EME EDITION DE LA CNET

Michel HIRIART rappelle que la Fédération a organisé la troisième édition de la Conférence Nationale de l'Emploi Territorial (CNET), le 17 novembre 2016, au Pavillon Wagram à Paris.

Cette journée a réuni 200 participants élus et directeurs de CDG, DGS, DGA et DRH de grandes collectivités ou intercommunalités comme les métropoles de Nice, de Rouen, de Grenoble, les communautés d'agglomération de Tulle, Limoges, les villes de Paris, Courbevoie, Clichy, Villeurbanne…

De nombreux partenaires institutionnels étaient représentés également : les services de la Présidence de la République, le Ministère des Affaires étrangères, la DGCL, la DGAFP, l'IGA, l'UNCCAS, l'AMF, l'ADF, l'AdCF, le CNFPT, la FHF, les syndicats FO et CFDT…

Annick GIRARDIN, Ministre de la Fonction Publique a ouvert les débats (vidéo) et le Président du CSFPT, Philippe LAURENT, a conclu cet évènement qui a bénéficié d'une bonne couverture médiatique (La gazette des communes, Maire info, Localtis…).

Trois panoramas de l'emploi ont été présentés :
- le baromètre Horhizons 2016 (AMF, ADF, Régions de France, FNCDG, CNFPT)
- le 5ème panorama de l'emploi territorial (FNCDG/ANDCDG)
- le guide "données sociales sous le prisme des nouvelles régions" (FNCDG/ANDCDG).

Deux thématiques ont été abordées sous la forme de tables rondes :

- **La recomposition du bloc local et l'indispensable mise en œuvre de la GPEEC :**

La réforme territoriale, engagée depuis la fin de l'année 2010, prévoit une évolution sensible du bloc local d'ici la fin de ce mandat : transfert de nouvelles compétences, évolution des périmètres communautaires, schémas de mutualisation, sans compter les projets de communes nouvelles. Le

fonctionnement du couple communes-communauté devrait profondément évoluer d'ici 2020 et, par là-même, la gestion de ses ressources humaines.
La démarche d'anticipation et d'accompagnement des collectivités et EPCI apparaît alors essentielle pour définir les besoins en ressources des collectivités à court, moyen et long terme. **Catherine DI FOLCO** a rappelé le rôle que peuvent jouer les CDG en matière de conseil en organisation et GPEEC.

- La gestion de l'absence pour raison médicale :

La deuxième table-ronde a été l'occasion d'évoquer les absences pour raison de santé des agents territoriaux qui ont sensiblement augmenté (+17% entre 2007 et 2014). L'absentéisme lié aux accidents du travail afficherait une progression de 49% entre 2007 et 2014 et le nombre d'absences moyen par agent et par an est de l'ordre de 21 jours.

Dans un contexte d'efficience budgétaire, il est devenu essentiel pour les collectivités territoriales de gérer efficacement l'enjeu de la santé au travail et la prévention demeure l'un des outils principaux. Cette action doit s'inscrire dans une démarche construite, réfléchie et partagée, pour la rendre efficace. L'action des Centres de Gestion et leurs propositions d'évolution de la prévention des risques professionnels et de la médecine préventive ont été mises en avant, notamment, par **Daniel LEROY**.

Marc GODEFROY et **Gérard MANET** soulignent les difficultés rencontrées s'agissant du recrutement des médecins, encore renforcées par le vieillissement de ces agents et l'exigence de spécialisation en médecine du travail.

Gérard MANET rappelle que différents montages ont été tentés pour pallier cette difficulté mais qu'ils n'apportent pas la sécurité juridique nécessaire.

Michel HIRIART rappelle que la Fédération a déjà rencontré l'Ordre des médecins sans que ces difficultés s'aplanissent, sachant qu'il existe un problème de reconnaissance de la spécialité par les Universités, conditionnée par le suivi d'une formation *ad hoc*. Michel HIRIART souligne également le risque de mise en cause de la responsabilité juridique du CDG lorsque celui-ci a conventionné pour l'exercice de la mission sans avoir les moyens de l'exercer.

Daniel LEROY relève des blocages à deux niveaux : au niveau de l'Etat qui refuse de promouvoir des textes, alors que nous lui avons adressé des propositions ; au niveau du Conseil de l'Ordre et des Universités. Daniel LEROY propose d'accentuer nos efforts vis-à-vis du CSFPT et des syndicats.

Philip SQUELARD évoque l'expérience de son Centre, lequel a fait agréer le service de médecine du CDG pour la formation d'internes susceptibles de travailler en Centres de gestion à l'issue de cette formation. Philip SQUELARD précise également qu'il a proposé un service de médecine inter-fonctions publiques au Préfet de son département qui était en demande.

Jean-Jacques BERNARD fait également part de différentes sollicitations des services de l'Etat et propose que les Centres se positionnent en tant que facilitateurs, en réfléchissant avec tous les acteurs (départements, régions,

métropoles…). Ce travail pourrait ainsi déboucher sur des expérimentations avec l'accord des services de l'Etat.

Jean-Marc FRIZOT note que, dans son département, un médecin collaborateur a pu être engagé, à un salaire élevé, et que le médecin inspecteur a demandé à ce qu'il s'engage dans un DU.

Catherine DI FOLCO est prête à intervenir pour contribuer à lever les rigidités des textes par le biais d'un véhicule législatif.

2. ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE GIP INFORMATIQUE DES CDG (DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT L'ADHESION DE LA FNCDG AU GIP)

Marc GODEFROY rappelle que la Commission "communication, nouvelles technologies et dématérialisation" travaille depuis le début de l'année sur ces sujets. L'ensemble des CDG ainsi que les Coopérations Informatiques ont été associés à ces projets.

Un état d'avancement du schéma directeur informatique mutualisé et du projet de GIP Informatique a été réalisé lors de la réunion du Groupe Projet de la Commission, le 12 octobre dernier (plus d'une quarantaine de personnes étaient présentes, représentant 27 CDG).

BEARINGPOINT animait le point relatif au schéma directeur informatique mutualisé qui doit être finalisé fin janvier prochain.

S'agissant du GIP Informatique des CDG, Marc GODEFROY relève qu'il s'agit de la solution préconisée après étude d'un Cabinet d'avocats et rappelle que ce GIP aura pour missions principales de :

- mettre en œuvre le schéma directeur national des systèmes d'informations réalisé par la FNCDG et l'actualiser ;
- proposer aux CDG et CIG une assistance informatique stratégique et fonctionnelle pour faire évoluer leur propre système d'information en cohérence avec les systèmes d'information des autres CDG et des partenaires de la fonction publique territoriale ;
- se substituer aux coopérations informatiques inter-CDG existantes qui le souhaitent après avoir assuré la neutralité financière de ce transfert ;
- intégrer des applications développées et proposées par l'un ou l'autre des CDG ou CIG au regard de leur intérêt pour l'ensemble des membres, après avoir assuré la neutralité financière de ce transfert ;
- développer les facultés de réponse des Centres et l'e-administration aux services des Collectivités ;
- organiser des achats groupés dans le domaine informatique en exigeant dans les cahiers des charges des spécificités fonctionnelles et techniques adaptées aux besoins des CDG et CIG ;
- mener des actions de R et D : développer et mettre à disposition des membres de nouvelles applications informatiques adaptées aux besoins des CDG et CIG ;

- promouvoir ses actions et réalisations auprès des pouvoirs publics (Etat, Collectivités Territoriales, Etablissements Publics).

Marc GODEFROY souligne que, sur le modèle de la cotisation à la FNCDG, le montant de la cotisation des CDG membres du GIP, pour leur adhésion au "socle commun", sera calculé en tenant compte du nombre d'agents inscrits sur les listes électorales dans les commissions administratives paritaires du ressort de chaque CDG. Cette orientation a été choisie pour favoriser l'adhésion de l'ensemble des Centres de Gestion.

Le "socle commun" est destiné à couvrir le fonctionnement administratif du GIP qui a été évalué, le plus strictement, à 200 000 euros. Le montant de la cotisation des membres sera donc fonction du nombre d'agents couverts.

Pour son fonctionnement opérationnel, concernant les aspects métiers et maintenance, le GIP s'appuiera sur le réseau des Centres, selon le principe d'expertise répartie, moyennant une indemnisation par convention.

Le Conseil d'administration du GIP sera composé de vingt membres élus par l'Assemblée Générale parmi les représentants des membres actifs (les Centres de gestion présents au jour de la création du GIP ou qui l'intégreront au cours de son exécution et la FNCDG). Chaque membre disposera d'une voix.

Sur la suggestion de la DGCL, une disposition a été précisée, afin de respecter l'article 106 de la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit. Ainsi, comme la loi l'autorise, les fonctions de Directeur du GIP seront assurées par son Président. Le Président-Directeur pourra, en tant que Directeur, déléguer une partie de ses pouvoirs à des agents placés sous son autorité. La solution alternative consistant à nommer un Directeur a été écartée pour ne pas alourdir la structure GIP et ses coûts de fonctionnement et afin de ne pas réduire le rôle du Président et du Conseil du GIP.

L'ensemble des éléments utiles à la délibération des Conseils d'administration des Centres a été transmis le 26 octobre dernier, en vue de leur adhésion au GIP d'ici la fin de 2016 : convention constitutive du GIP, modèle de délibération et projet de budget général du GIP (2017, 2018, 2019) accompagné d'une simulation de cotisations.

Marc GODEFROY relève enfin que le Groupe projet de la Commission a véritablement convergé dans l'adoption de ces mécanismes.

Michel HIRIART félicite les Présidents de la Commission "communication, nouvelles technologies et dématérialisation" pour ces avancées rapides et note l'utilité du système de visio conférence qui a permis la tenue de réunions du groupe pilote dans de brefs délais. Michel HIRIART relève également le soutien précieux de la DGCL qui nous a fourni un éclairage sur le montage juridique du projet et il insiste sur l'importance d'enregistrer un maximum de délibérations d'adhésion des Centres, en vue de l'instruction du dossier par les pouvoirs publics.
Michel HIRIART rappelle également que l'adhésion au "socle commun" ouvrira la possibilité d'une utilisation "à la carte" des outils et prestations proposés par le

GIP et que le coût d'utilisation sera supporté par ses seuls utilisateurs, par le biais d'une contribution dont le montant sera déterminé en fonction de la palette d'outils utilisés selon les conditions déterminées par l'Assemblée Générale du GIP.

Gérard MANET précise qu'il votera pour l'adhésion de son Centre au GIP car ce projet constitue une bonne avancée. Il précise toutefois qu'il s'agit de veiller à ne pas écarter le CNFPT, partenaire au sein du Site Emploi Territorial. Gérard MANET, tout en faisant part de sa compréhension des impératifs en termes de délais, regrette que des remarques n'aient pu être prises en compte après l'envoi de la convention constitutive du GIP.

François FORIN rappelle que les réunions de la Commission, auxquelles l'ensemble des Centres était convié, permettaient de formuler toutes les propositions, sachant de plus que la dernière réunion a suscité des évolutions du projet de convention constitutive avant son envoi aux CDG.

Martial de VILLELUME souscrit à l'idée qu'il faut veiller à ne pas écarter le CNFPT du projet et qu'il s'agit de réfléchir à une possibilité d'intégration de membres partenaires avec voix délibératives au Conseil d'administration du GIP, dans la limite d'un quota.

Michel HIRIART précise qu'actuellement, le texte de la convention constitutive n'est plus susceptible de recevoir des amendements mais qu'une modification des statuts pourrait être réalisée, à l'avenir, pour mieux intégrer le CNFPT.

Daniel LEROY souligne que reprendre le texte des statuts impliquerait un nouveau délai de procédure et, par conséquent, un risque pour la prise de décision de création du GIP à brefs délais.

Marc GODEFROY souligne qu'il a été tenu compte du CNFPT qui, en tant que membre partenaire, pourra intégrer le GIP avec voix délibérative à l'Assemblée générale du GIP, comme tout membre du groupement. Le CNFPT aura toute sa place, spécialement lorsqu'il s'agira des applications dont il est ou sera co-financeur.

Claude DOMEIZEL relève qu'il ne s'agit plus, désormais, de modifier un texte qui pourra recevoir des modifications ultérieurement. Il ajoute que la CNRACL pourrait devenir membre partenaire du GIP, sans voix délibérative.

Jean-Jacques BERNARD salue le travail remarquable qui a été accompli sur un sujet qui constituait un véritable défi et souligne que tous les Centres ont eu la possibilité de participer activement au projet. Il relève le caractère pertinent de la distinction entre membres actifs et membres partenaires, tout en notant la spécificité du partenaire CNFPT du fait de son implication au sein du site emploi territorial, ce qui pourra conduire, ultérieurement, à une modification des statuts. Jean-Jacques BERNARD insiste sur l'importance d'obtenir un maximum de délibérations des Centres en faveur de l'adhésion au GIP, pour favoriser le succès du projet, et il rappelle également l'importance du travail de conviction à mener auprès des pouvoirs publics.

Catherine DI FOLCO salue également le travail considérable accompli, dans de brefs délais, mais relève que l'adhésion de son Centre est relativement onéreuse. De plus, Catherine DI FOLCO s'interroge sur le coût de la mise à disposition ou du transfert de propriété des outils informatiques ainsi que sur le coût des personnels.

Michel HIRIART précise que la mise à disposition ou le transfert de propriété des outils informatiques, à titre gratuit ou onéreux, doit faire l'objet d'un accord entre le GIP et les CDG dans les six mois qui suivent leur adhésion ou la création du GIP. Il est en effet nécessaire de prévoir, dans les meilleurs délais, un accord rapide sur ces points, en vue d'un bon fonctionnement opérationnel.
Au-delà de la cotisation, les contributions varieront en fonction des choix d'utilisation des outils par chaque Centre, du nombre d'utilisateurs et des évolutions qui seront apportées à ces outils.
Michel HIRIART rappelle également que toute reprise de personnels ou d'éventuelles dettes contractées par les Coopérations informatiques a été exclue dès l'origine du projet.

Jean-Jacques BERNARD précise que les statuts prévoient que le GIP se substitue aux coopérations informatiques inter-CDG existantes qui le souhaitent après avoir assuré la neutralité financière de ce transfert. Par ailleurs, le schéma directeur informatique mutualisé n'est pas finalisé et, par conséquent, il n'apporte pas encore un éclairage sur les caractéristiques techniques fonctionnelles et financières des applications des Coopérations. **Michel HIRIART** ajoute qu'on ne peut pas présumer des résultats du schéma directeur, en termes d'outils à intégrer, avant la fin de la mission de BearingPoint.

François FORIN souligne que, pour permettre la continuité du service, c'est-à-dire la maintenance, en 2017, des outils informatiques de l'Alliance informatique, celle-ci prolongera son activité jusqu'au 31 décembre 2017.

Compte-tenu du rôle de la FNCDG qui conduit le projet de schéma directeur informatique avec la collaboration des Coopérations informatiques et des CDG, et au regard de l'intérêt du projet, de son envergure nationale, et de ses liens avec les missions de la FNCDG au service des Centres, **Michel HIRIART** propose au Conseil de délibérer.

Il est proposé à la Fédération :

- d'adhérer au "Groupement d'Intérêt Public Informatique des Centres de Gestion", en tant que membre actif, sous réserve de l'approbation de la convention constitutive par l'autorité administrative qui en assurera la publicité,
- l'adhésion prendra effet à compter de la publication de la création du GIP au Journal Officiel et impliquera le versement, par la FNCDG, de la cotisation correspondante,
- de désigner Michel HIRIART, en tant que représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP, et Reine BOUVIER, en tant que représentant suppléant.

Sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité,

- **Se prononce favorablement quant à l'adhésion de la Fédération Nationale des Centres de Gestion au "GIP Informatique des CDG", qui impliquera le versement de la cotisation correspondante.**

- **Désigne Michel HIRIART, en tant que représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP, et Reine BOUVIER, en tant que représentant suppléant.**

3. PRESENTATION DES RAPPORTS STATUTAIRES (RAPPORT D'ACTIVITE, RAPPORT D'ORIENTATION, RAPPORT FINANCIER)

3.1. Rapport d'activité 2016 :

Antoine De MENTHON présente le rapport d'activité 2016 de la Fédération qui a été transmis dans son intégralité aux administrateurs. Il rappelle que la Fédération a connu une année 2016 particulièrement riche.

Elle a poursuivi sa mobilisation pour faire évoluer les Centres de Gestion, mais également pour apporter des réponses concrètes aux besoins d'information et d'accompagnement des collectivités et des établissements publics.
Elle a apporté sa contribution au débat public, notamment sur les thématiques de l'avenir de la Fonction Publique Territoriale et du temps de travail, et à l'actualité législative et règlementaire concernant l'adoption et la mise en œuvre de plusieurs textes.
La Fédération a agi très activement, en particulier, dans le cadre de la loi déontologie des agents publics du 20 avril 2016, avec, notamment, la réécriture du champ de compétences facultatives des CDG (article 25), le renforcement des missions obligatoires des Centres et de la mutualisation de leurs missions à l'échelle régionale.
La Fédération a également valorisé les initiatives locales, réalisé des guides pratiques à destination des Centres de Gestion mais également des collectivités et EPCI.

En 2016, l'équipe a été pour partie renouvelée avec les arrivées de Thierry SÉNAMAUD à la direction et d'Alexis BOUCHER au service juridique.

Antoine De MENTHON expose l'activité 2016 en six chapitres :

1- Les réformes législatives et réglementaires et leur mise en œuvre
2- L'évolution des missions et des modes de fonctionnement des Centres de Gestion
3- L'animation du réseau et la diffusion d'information
4- L'observation de l'emploi territorial et de l'activité des CDG
5- La poursuite des liens collaboratifs étroits avec les Pouvoirs publics et les partenaires institutionnels
6- Le développement des actions de communication et de promotion de la FPT.

A la suite de cette présentation, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le rapport d'activité.

3.2. Rapport financier 2016 :

Catherine DI FOLCO, Trésorier Adjoint, présente le rapport financier qui fait état :

- du bilan de l'exercice 2015
- du budget prévisionnel 2016 et de sa réalisation au 31 décembre
- du projet de budget pour 2017.

- **Bilan de l'exercice 2015**

Le bilan fait apparaitre un résultat positif de 202 384 € euros et un maintien des dépenses de fonctionnement (-1.7 % par rapport au budget prévisionnel voté l'an dernier en AG).

Les charges se répartissent ainsi :

- charges de personnel 42.82%
- frais de communication et liés à l'organisation de manifestations 34.34%
- charges à caractère général (location immobilière, frais postaux et téléphoniques, équipements, documentation, déplacements dans les Centres…) 13.45%
- frais de fonctionnement des instances (AG, CA, commissions…) 5.29%
- charges liées au site internet 3.53%.

La maîtrise des dépenses reste un objectif continuellement poursuivi. Certains équipements n'ont pas été renouvelés, les envois électroniques sont désormais privilégiés, les frais liés au fonctionnement des instances recouvrent principalement la réception et la location de salles.

L'organisation de manifestations et de salons a été plus importante en 2015 avec :

- Les ETS de Lyon
- L'organisation d'une journée thématique
- Les Salons préventica de Lyon et Toulouse
- L'organisation du Congrès de Toulon qui s'est déroulé du 3 au 5 juin 2015 qui représente une dépense de 263 928 euros (Budget total d'organisation : 310 763 €, montant réparti entre 2013 et 2015).

En 2015, 96 Centres de Gestion ont réglé leur cotisation, ce qui représente une recette de 1 096 283 euros.

Les autres ressources proviennent notamment :

- du sponsoring et de la participation financière des congressistes pour le Congrès de Toulon (185 117€)
- des revenus de valeur mobilière de placement pour 20 563 €.

- **Budget 2016 et sa réalisation projetée au 31 décembre**

L'exercice n'étant pas terminé, le bilan 2016 ne peut être pour le moment qu'une projection au regard des dépenses engagées.

Le bilan présenterait un résultat positif d'environ 47 500 euros.

Les charges se répartiraient ainsi :
- charges de personnel 44.55 %
- frais de communication et liés à l'organisation de manifestations 18.38 %
- charges à caractère général (location immobilière, frais postaux et téléphoniques, équipements, documentation, déplacements dans les Centres…) 12.78 %
- frais de fonctionnement des instances (AG, CA, commissions…) 5.18 %
- charges liées au site internet 7.48%
- Dotations aux amortissements 0.65 %
- Dépenses imprévues 10.97 %

Un point mérite d'être spécifiquement présenté concernant la ligne "dépenses imprévues". Celle-ci affiche d'ores et déjà une augmentation de 117 261 € d'acompte non budgété versé à la société BearingPoint pour la réalisation du schéma directeur des systèmes d'information des Centres de Gestion.

La majorité des dépenses de communication sont liées à l'organisation de deux journées thématiques, de la Conférence nationale de l'emploi territorial, du salon du travail et de la mobilité et du salon des Maires.

Concernant les recettes, à ce jour, seul le CDG de Mayotte n'a pas payé sa cotisation.

- **Budget prévisionnel 2017**

Le projet de budget 2017 s'inscrit dans une logique de maîtrise des frais généraux et la stabilisation de la masse salariale.

Il fait apparaître également le maintien du taux de la cotisation à 1.50 € par agent géré, taux voté à la baisse depuis l'année 2015.

La présentation du budget prévisionnel reprend les différentes lignes budgétaires de dépenses, regroupées par chapitre selon leur nature.
Les autres chapitres correspondent à des dépenses exceptionnelles ou aux dotations aux amortissements.

Les recettes correspondent au versement des cotisations des Centres de Gestion.
Les autres recettes proviennent du sponsoring pour le congrès 2018, de remboursements divers et de produits financiers.

L'ensemble des cotisations à l'exception de celle correspondant au seul Centre de Gestion non adhérent (CDG du Territoire de Belfort), ont été inscrites pour l'année 2017.

A la suite de cette présentation, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le rapport financier.

3.3. Rapport d'orientation 2017 :

Michel HIRIART présente le rapport d'orientation 2017. Au-delà des missions courantes de la FNCDG et des sollicitations, de plus en plus nombreuses des pouvoirs publics, le programme de travail pour l'année 2017 aborde des questions structurantes pour les Centres de Gestion et la Fédération, dans un contexte de mise en œuvre de profondes réformes territoriales et statutaires et à l'approche d'échéances électorales majeures.

Il est axé principalement autour des actions suivantes :

- Etude relative à la mise en œuvre de la loi de déontologie

- Etude relative au financement des missions exercées par les CDG

- Enquête globale sur l'activité des Centres : l'évolution de l'exercice des missions obligatoires

- Manifeste "Les propositions de la FNCDG pour la gestion des ressources humaines de la FPT"

- Fédération et coopération régionales / interrégionale des CDG

- Les données sociales de la FPT par type de collectivités. Une observation régionale et nationale de l'emploi (en partenariat avec l'ANDCDG)

- La dimension sociale des CDG (organisation d'une journée thématique avec l'ADF)

- La gestion prévisionnelle des ressources humaines au sein du bloc local (organisation d'une journée thématique avec l'AdCDF)

- Soutien de la Fédération à la création et à la mise en œuvre du GIP Informatique des CDG

- Faciliter la création d'une bourse de l'emploi inter fonctions publiques

- Guide « bonnes pratiques ressources humaines » (en partenariat avec l'AdCF)

- Guide « temps de travail » (en partenariat avec l'AMF, l'AdCF, Régions de France, Villes de France et le CSFPT)

- Guide de formation en ligne (mooc) Maire employeur (en partenariat avec l'AMF)

- Panorama de l'emploi (6ème édition en partenariat avec l'ANDCDG)

- Baromètre HoRHizons 2017 (3ème édition en partenariat avec l'AMF, le CNFPT, l'ADF, Régions de France et le CSFPT)

- Nouvelle fiche de présentation FNCDG – CDG

A la suite de cette présentation, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le rapport d'orientation.

4. COMMUNICATION : NOUVEAU SITE INTERNET DE LA FNCDG, MAGAZINE DE LA FEDERATION, BAROMETRE HORHIZONS…

Thierry SENAMAUD rappelle les différents vecteurs de communication élaborés dernièrement par la Fédération.

4.1. Second numéro du magazine « Fédémag »

Lancé à l'occasion Salon des Maires et des Collectivités Locales, la Fédération a publié le second numéro de son magazine "FédéMag" à l'occasion de la CNET.

Ce magazine, à destination des élus, fonctionnaires et des agents comporte un dossier spécial sur les fusions intercommunales et leurs conséquences en matière de ressources humaines, ainsi que plusieurs articles consacrés à l'actualité de la Fonction Publique : la réforme PPCR, le rapport de Philippe LAURENT sur le temps de travail, l'évolution du métier d'ingénieur…

A noter, une interview d'Annick GIRARDIN, Ministre de la Fonction publique, sur les chantiers de la fin de mandat.

4.2. 2ème édition du baromètre HORHIZONS

En 2015, l'AMF avait souhaité créer un outil permettant aux élus locaux de disposer d'éléments chiffrés fiables et récents et de dégager des tendances sur les politiques de gestion des ressources humaines.

Cette étude annuelle, en 2016, rassemblait pour la première fois cinq acteurs de la Fonction Publique Territoriale : l'AMF, le CNFPT, l'ADF, Régions de France et la FNCDG.

Ses résultats sont fondés sur la base d'un échantillon de plus de 800 collectivités et l'étude est bâtie sur des éléments structurels et conjoncturels permettant : des photographies, des projections et des perspectives en matière de ressources humaines des communes et EPCI.

L'étude souligne l'impact fort des réformes législatives et réglementaires sur les politiques de ressources humaines menées par

les collectivités ainsi qu'un recours des collectivités, soutenu et en progression, aux Centres de gestion.

Le Président Michel HIRIART a participé à la conférence de presse du 16 novembre dernier, qui accompagnait la publication du baromètre HoRHizons.

4.3. Mise en ligne du nouveu site internet

La refonte du site Internet était rendue nécessaire :

- Certaines évolutions du site étaient difficiles voire impossible à mettre en place (upload de vidéos, actualités en 1ère page…)
- les fonctionnalités apparaissaient limitées (flux RSS, lettre d'information obsolète, limitation du nombre d'articles…),
- l'environnement graphique et esthétique devenait vieillissant
- la page d'accueil semblait surchargée (long déroulé d'informations hétérogènes)
- des rubriques manquaient de structure.

Le nouveau site sera lancé en décembre. Il permettra de répondre à ces difficultés et offrira de nouvelles fonctionnalités, telles que :

- l'inscription en ligne pour certains évènements (journées thématiques, commissions, présentations lors des salons, CNET et Congrès)
- le lancement de sondages et d'enquêtes en ligne
- la diffusion de diaporamas de photos et le visionnage de vidéos
- l'instauration de flux RSS…

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1. Calendrier prévisionnel des Conseils d'administration 2017

Le calendrier prévisionnel sera transmis aux administrateurs prochainement. Une réunion des CDG coordonnateurs suivra l'un de ces Conseils d'administration.

5.2. Révision des statuts de la Fédération

Michel HIRIART rappelle qu'afin de conforter le rôle de la Fédération en faveur du développement de la coopération informatique inter-CDG, il serait souhaitable de mentionner expressément cette mission dans nos statuts, à l'occasion de notre prochaine Assemblée Générale, le 14 décembre.

Une AGE serait ainsi prévue à la suite de notre AGO.

Aux termes de l'article 5 de nos statuts, *"la liste des missions susceptibles d'être assurés au niveau national pourra être complétée par délibération du Conseil d'administration"*. L'article 9 prévoit que les statuts de la Fédération ne peuvent

être modifiés que sur proposition du Conseil d'administration (ou de la moitié des membres de l'Assemblée générale) approuvée par notre Assemblée.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité cette proposition de modification statutaire.

5.3. Puits de données sociales

Michel HIRIART donne lecture du courrier de **Jean-François PEUMERY**, en date du 09 novembre dernier, l'informant de la relance d'un appel à candidatures en vue de la modernisation de l'infocentre Bilan Social et proposant de discuter des termes de la future convention entre la Fédération et le CIG Grande couronne. Jean-François PEUMERY précise que le CIG ne pourra pas donner l'exclusivité de la diffusion nationale des données sociales qui appartiennent aux Centres de gestion mais pourra toutefois en prévoir l'ouverture à la FNCDG dans le but d'une diffusion nationale. Cette question sera débattue ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.

Antoine de MENTHON
Secrétaire général
Président du Centre de Gestion
De Haute-Savoie